

teurs de fil de polyester, problèmes causés par les mauvaises conditions du marché et par la baisse supposément désastreuse des prix à l'importation.

En février 1975, la Commission du textile et du vêtement a recommandé au prédécesseur du ministre l'imposition d'une surtaxe sur certaines importations de fil de polyester. Cette mesure ne pouvait être prise qu'en vertu de l'article XIX du GATT qui stipule les critères suivants, et je cite:

Mesures d'urgence concernant l'importation  
de produits particuliers

1. a) Si, par suite de l'évolution imprévue des circonstances et par l'effet des engagements, y compris les concessions tarifaires, qu'une partie contractante a assumés en vertu du présent Accord, un produit est importé sur le territoire de cette partie contractante en quantités tellement accrues et à des conditions...

Je pourrais continuer la lecture de l'article, mais je référerai l'honorable député à l'article XIX. On a décidé que, selon cet article, la preuve d'augmentation des importations ne pouvait justifier à elle seule la surtaxe en cause à ce moment. A la lumière de cette décision et d'autres circonstances, on a plutôt décidé d'exercer une certaine surveillance, au moyen d'une liste de contrôle des importations.

La seconde moitié de 1975 a vu le marché du fil de polyester s'améliorer considérablement, mais il semblerait qu'une baisse se soit produite tout dernièrement. La Commission du textile et du vêtement a déjà entrepris une étude urgente de la situation. Et maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer en précisant qu'à la suite des observations qui ont été faites lors des audiences au comité des banques et du commerce, il a été décidé qu'un comité consultatif serait formé, ayant pour mandat d'étudier les conditions actuelles et les perspectives d'avenir des industries du textile et du vêtement et leur situation commerciale; d'examiner l'administration de la politique en ce qui a trait à la concurrence des importations; et encore là, d'examiner l'à-propos, compte tenu de la législation et des instruments actuels, de mettre en œuvre la politique en fonction des articles 3 et 4 de l'Accord relatif au commerce des textiles et de l'article XIX du GATT; de faire rapport de ses conclusions et recommandations au ministre de l'Industrie et du Commerce avant le 30 juin 1976. Et je voudrais, enfin, assurer l'honorable député que le ministre s'occupe sans tarder de ce rapport et que nous en aviserons le monde de l'industrie dès sa réception.

[Traduction]

LES POSTES—LA FERMETURE DE LA CANTINE AU BUREAU DE  
CALGARY—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le 26 avril, j'ai posé une question au ministre des Postes (M. Mackasey) concernant une troisième tentative de fermer la cantine du terminus postal de Calgary. Je reviens sur le sujet ce soir car c'est la troisième fois qu'on essaie d'interrompre le service de cantine à l'usage des postiers qui travaillent la nuit, quand le moral est au plus bas, ainsi que les fins de semaine, qui sont également des jours difficiles pour les postiers.

● (2210)

La première fois que cela est arrivé, le ministre des Postes et moi-même étions en train de visiter l'immeuble à l'occasion de la cérémonie d'ouverture. Le ministre était tellement irrité qu'il a ordonné immédiatement d'ouvrir la

L'ajournement

cantine affirmant que pour maintenir un bon moral, il fallait de bonnes conditions de travail. Quand l'incident s'est reproduit, il a eu la même réaction.

Je me suis réjoui quand le ministre des Postes a répondu qu'il allait examiner la question. Il a dit:

Je serais bien étonné qu'on prive totalement de ce service les équipes de nuit, ou toute autre équipe.

Peu après, il a ajouté:

Il va de soi, que pour des postiers de nuit, une bonne nourriture contribuera beaucoup à la hausse du moral.

Nous sommes donc d'accord jusqu'à présent. Cependant, je sais que la cantine a été fermée. Comme je reçois régulièrement les bulletins du syndicat des postiers du bureau de postes de Calgary, j'ai appris que la cantine du bureau de triage du courrier de Calgary est fermée à l'équipe de nuit et durant les fins de semaine depuis le 1<sup>er</sup> avril 1976. On lit ceci dans une lettre:

La dernière raison qu'on nous a donnée était que CaterPlan subissait des pertes. Je crois que le ministère des Postes est disposé à encaisser les pertes. C'est un des investissements les plus positifs effectués par le ministère.

La lettre est signée de Jim Hall, représentant syndical du syndicat des postiers à Calgary.

La chose peut paraître insignifiante, mais cela est conforme à la thèse soutenue par le ministre des Postes depuis le début de l'année. Selon un article signé du Guy Demarino paru dans la *Gazette* de Montréal le 30 janvier:

... le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a commencé à dévoiler son plan pour rescaper le ministère des Postes.

Selon lui, seule la collaboration entre les postiers et la direction pourra préserver le ministère du désastre... M. Mackasey est disposé «à mettre sur pied des comités syndicaux-patronaux dans un ou plusieurs bureaux de poste»... Dans un discours prononcé dernièrement à Montréal, M. Mackasey a déclaré que «chaque comité établirait ses propres objectifs et déciderait des moyens d'y parvenir. Les surveillants ne diront plus aux employés ce qu'ils ont à faire ni comment le faire, ils leur demanderont comment à leur avis, telle chose devrait être faite.»

M. Mackasey «se rend compte que ce ne sera pas facile. Intérieurement, les travailleurs sont mécontents et soupçonneux. Les deux parties se méfient. Nous avons cependant besoin de l'aide des travailleurs; il faudra donc trouver le moyen de les convaincre que nous sommes sincères».

Le bureau de poste de Calgary possède un des comités de gestion dont parle le ministre des Postes, d'après l'article de M. Demarino paru dans la *Gazette* de Montréal. Les membres de ce comité se réunissent régulièrement avec les directeurs du bureau de poste et ils essaient de résoudre les petits différends qui empoisonnent les relations humaines. Ce bureau est un excellent exemple des malaises qui empoisonnent le ministère des Postes auxquels le ministre des Postes a maintes fois fait allusion et qui sont à la source de tous les problèmes que le pays ne connaît que trop bien. Je pense notamment aux 24 grèves sauvages illégales qui ont eu lieu entre 1970 et 1975. J'espère bien que maintenant que l'étude est faite, ce problème sera résolu.

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je reconnais volontiers qu'il s'agit, comme l'a dit le député, d'une question importante. Je crois—et je pense que le ministre est d'accord avec moi—que le problème le plus urgent aux Postes est peut-être le moral collectif, l'esprit de corps qui a disparu voilà longtemps. Un autre problème très grave est l'important écart existant entre les recettes et les dépenses au ministère des Postes. Nous sommes donc aux prises avec deux très graves problèmes, l'un d'ordre psychologique et l'autre financier. Permettez-moi de vous donner quelques explications.